



Communauté de communes de la

Plaine de l'Ain

143, rue du château - 01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél. : 04 74 61 96 40 - contact@cc-plainedelain.fr - www.cc-plainedelain.fr

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20260925-DEC2026-137-DE
Date de télétransmission : 25/09/2026
Date de réception préfecture : 25/09/2026

DÉCISION DU PRÉSIDENT

N° D2026-137

Objet : 2025-18 - Marchés publics de travaux pour la construction d'un office de tourisme sur la commune de Pérourges - Lots n°1, 2, 3, 6, 7, 8 et 16 : Abandon de procédure

LE PRÉSIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2026-070 du 17/04/2026 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'arrêté du Président n°A2026-008 du 23/04/2026 portant délégation de fonctions et de subdélégation de signature à Monsieur Marcel JACQUIN, 1er Vice-président ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre d'une procédure adaptée, la consultation décomposée en 17 lots, lancée le 19 janvier 2026, par avis d'appel public à la concurrence sur le profil acheteur de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, marchespublics.ain et au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) concernant les travaux de construction d'un office de tourisme sur la commune de Pérourges, a permis de recevoir 80 propositions ;

CONSIDÉRANT que l'analyse des offres a mis en évidence la nécessité de redéfinir certaines prestations afin de rester en adéquation avec le budget de l'opération, la procédure relative aux lots n° 1, 2, 3, 6, 7, 8 et 16 est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en raison des modifications substantielles du cahier des charges en application de l'article R2185-1 du Code de la Commande Publique ;

LA PRÉSENTE DÉCISION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON
(PALAIS DES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES - 184 RUE DUGUESCLIN 69433 LYON CEDEX 03)

DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS À COMPTER DE SA DATE DE PUBLICATION.

DANS CE MEME DÉLAI, UN RECOURS GRACIEUX PEUT ÊTRE DÉPOSÉ DEVANT L'AUTORITÉ TERRITORIALE. CE RECOURS SUSPEND LE DÉLAI DE RECOURS CONTENTIEUX QUI COMMENCERA À COURIR À COMPTER DE LA RÉPONSE EXPRESSE DE L'AUTORITÉ TERRITORIALE OU, À DÉFAUT, DEUX MOIS APRÈS L'INTRODUCTION DU RECOURS GRACIEUX.



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

143, rue du château - 01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél. : 04 74 61 96 40 - contact@cc-plainedelain.fr - www.cc-plainedelain.fr

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20260925-DEC2026-137-DE
Date de télétransmission : 25/09/2026
Date de réception préfecture : 25/09/2026

DÉCIDE

Article unique

De déclarer l'abandon de la présente procédure pour les lots 1, 2, 3, 6, 7, 8 et 16 et de lancer une nouvelle consultation sur la base d'un cahier des charges actualisé.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le

Publiée le

25 SEP. 2026

25 SEP. 2026

Fait à Chazey-sur-Ain, le **25 SEP. 2026**

Pour le Président, et par délégation

Le 1^{er} Vice-président

Marcel JACQUIN



LA PRESENTE DECISION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON
(PALAIS DES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES - 184 RUE DUGUESCLIN 69433 LYON CEDEX 03)

DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA DATE DE PUBLICATION.

DANS CE MEME DELAI, UN RECOURS GRACIEUX PEUT ETRE DEPOSE DEVANT L'AUTORITE TERRITORIALE. CE RECOURS SUSPEND LE DELAI DE RECOURS CONTENTIEUX QUI COMMENCERA A COURIR A COMPTER DE LA REPONSE EXPRESSE DE L'AUTORITE TERRITORIALE OU, A DEFAUT, DEUX MOIS APRES L'INTRODUCTION DU RECOURS GRACIEUX.